



AVIS PUBLIC

AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATION MINEURE – JUIN 2022

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 14 juin 2022 à 19 h 30, les membres devront statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

2093, rue Matterhorn

Dossier : DM-2022-00037

Lot : 2 991 724 du cadastre du Québec

Objet :

- Permettre une toiture d'un seul versant dont la pente est en direction de la façade avant du bâtiment alors que le règlement de zonage prescrit que dans la zone H-04 le toit du bâtiment doit être composé de deux (2) versants et que la pente doit être en direction des façades latérales du bâtiment ;
 - Permettre une façade principale du bâtiment sans galerie alors que le règlement prescrit que dans la zone H-04 une (1) galerie doit composer la façade du bâtiment principal, d'une profondeur maximale de 2,5 mètres et d'une largeur minimale correspondant à 100 % de la largeur de la façade du bâtiment.
3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 17 mai 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint